



N° OJ : 9

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/04/2019**Objet :** Convention Handymade in Brussels.

Le Conseil communal,

Vu la décision du Collège en sa séance du 07/06/2018 d'autoriser la participation à l'appel à projets 2018 à l'intention des communes et CPAS bruxellois pour la mise en oeuvre de projets environnementaux durables de Bruxelles Environnement et d'approuver le dossier de candidature;

Vu que la Ville de Bruxelles a obtenu ce subside;

Vu la décision du Conseil communal du 14/01/2019 d'autoriser la signature de la convention avec Bruxelles Environnement ;

Considérant que la Ville entend rétrocéder cette subvention aux asbl Centre Bruxellois de la Mode et du Design (MAD), L'Ouvroir et Travie qui se chargeront de la mise en oeuvre de ce projet;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Article unique : La convention entre les asbl Centre Bruxellois de la Mode et du Design (MAD), L'Ouvroir et Travie et la Ville pour la mise en oeuvre sur le terrain du projet Handymade in Brussels pour un montant total maximum de 11.000,00 EUR dans le cadre de l'appel à projet de Bruxelles Environnement est adoptée

Annexes :

[Convention \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)